

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES JURISTES DE L'ÉTAT TENUE LE 20 NOVEMBRE 2013 À 17 H AU SALON DAHLIA DE L'HÔTEL HOLIDAY INN SELECT, 99, RUE VIGER OUEST À MONTRÉAL

CETTE ASSEMBLÉE PRÉCÈDE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE QUI SE TIENDRA LE 21 NOVEMBRE 2013 À QUÉBEC

Le président, M^e Sébastien Rochette, présente les membres du Comité exécutif qui sont présents à l'assemblée d'information :

M^e André Couture, trésorier
M^e Marc Dion, secrétaire
M^e Marie-France Le Bel, conseillère
M^e Lucie Martineau, conseillère
M^e Marc Migneault, conseiller

L'assemblée débute à 17 h 15

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Lucie Martineau propose que M^e Sébastien Rochette soit nommé pour présider l'assemblée d'information. M^e Nancy Béliveau appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marie-France Le Bel propose que M^e Marc Dion soit nommé comme secrétaire d'assemblée. M^e Julien-Maurice Laplante appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION :

M^e Sébastien Rochette propose de modifier l'ordre du jour pour tenir l'élection à au point 4 et de suspendre ensuite pour procéder à l'assemblée générale extraordinaire. M^e Isabelle Ouellet seconde.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1. Nomination d'un président d'assemblée**
- 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Élection 2013 : secrétaire et vice-président(e)**
 - **Présentation des candidats**
 - **Vote**
- 5. Adoption des procès-verbaux**
 - **Assemblée d'information du 27 novembre 2012**
 - **Assemblée générale annuelle du 28 novembre 2012**
- 6. Rapport du président**
- 7. Rapport du trésorier**
 - **Approbation des états financiers**
 - **Nomination des vérificateurs**
 - **Prévisions budgétaires 2013-2014**
- 8. Liste des sections de travail et des représentants**
 - **Modifications apportées à la liste des sections de travail et des représentants de section depuis l'assemblée générale annuelle de 2012**
- 9. Période de questions**
- 10. Varia**
- 11. Levée de l'assemblée**

M^e Marie-France Le Bel appuie cette proposition.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

4. ÉLECTIONS 2013

Les mandats des vice-présidente et secrétaire de l'AJE étant échus cette année, un avis d'élection a été transmis aux membres conformément à l'article 26 des Règlements généraux de l'AJE.

Au poste de secrétaire, un seul candidat a transmis son bulletin de présentation, soit le secrétaire actuel, M^e Marc Dion. Il sera élu lors de l'assemblée générale annuelle à Québec.

• Présentation des candidats

Aux postes de vice-président(e), deux candidates se présentent :

- M^e France Beauregard, Agence du Revenu du Québec, à Québec;
- M^e Jean Denis, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à Québec.

Les candidats sont invités à faire une brève présentation de quelques minutes chacun au terme desquelles l'assemblée d'information est suspendue.

L'assemblée est suspendue à 17 h 45

- **Vote**

La période de votation se déroule de 18 h à 18 h 20 simultanément au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée d'information reprend à 18 h 24.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres ont pu prendre connaissance des projets de procès-verbaux qui ont été publiés dans la zone privée du site Web de l'AJE et dont copies étaient également disponibles sur place et n'ont pas formulé de commentaires

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Conventions collectives

Au cours de l'année écoulée, quatre conventions collectives ont été signées : à Revenu Québec d'abord, puis, à la Régie de l'énergie, à l'Autorité des marchés financiers et à Investissement-Québec.

Des avis de grève ont dû être transmis avant d'obtenir un règlement à l'Autorité des marchés financiers et à la Régie de l'énergie alors que les juristes d'Investissement-Québec ont dû se rendre jusqu'à la grève qui n'a cependant duré que deux jours.

Réforme du régime de négociation

Dans le cadre de la dernière convention collective, le gouvernement et l'AJE ont convenu, par lettre d'entente, de mettre sur pied un comité pour discuter de la réforme du régime de négociation applicable aux juristes.

Lors d'une réunion du Conseil des représentants tenue en octobre 2013, il est ressorti une volonté claire d'obtenir un processus de détermination du traitement et un régime de négociation similaire à celui des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP). C'est donc la demande qui a été présentée au comité patronal-syndical.

Les parties à ce comité n'étant pas parvenues à s'entendre après la tenue de quelques rencontres, la partie syndicale a transmis ses recommandations qui vont dans le sens de la mise en place d'un régime de négociation similaire à celui des PPCP. Pour sa part, la partie patronale a recommandé l'équivalent du *statu quo* si ce n'est que d'ajouter une étape au processus actuel, étape qui, de l'avis du Comité exécutif, aurait comme seul résultat d'alourdir le processus.

L'AJE entend donc poursuivre ses démarches en vue de l'établissement d'un nouveau régime de négociation.

M^e Rochette invite les membres à prendre connaissance des documents transmis au président du Conseil du trésor et au ministre de la Justice et qui sont publiés sur le site de l'AJE concernant sa position et les motifs sous-jacents en regard de la nécessaire réforme du régime de négociation.

Code de déontologie

Des démarches ont été effectuées auprès du Barreau du Québec dans le cadre du projet de modification du Code de déontologie. L'article 108 de ce projet prévoyait des obligations déontologiques différentes pour les PPCP devant les tribunaux contribuant ainsi à une perception erronée de deux classes d'avocats parmi ceux qui agissent pour un client dont la mission est de défendre l'intérêt public au Québec. Les obligations déontologiques devraient être les mêmes pour tous les juristes qui représentent l'État.

L'AJE a donc présenté ses commentaires sur l'article 108 du Projet de règlement *Code de déontologie des avocats* au *Barreau du Québec* dans le cadre de la consultation générale des membres.

Nous saurons si cette modification a été apportée lorsque le Conseil général aura adopté le règlement.

Imposition des forfaitaires

La période au cours de laquelle les juristes peuvent transmettre un avis d'opposition relativement à l'imposition du montant forfaitaire de 2 500 \$ versé en 2012 se termine le 30 avril 2014.

En ce qui concerne le montant de 5 000 \$ versé en 2011, aucune décision n'a encore été rendue. L'AJE pourrait tout de même aller de l'avant en produisant un avis d'appel.

Réforme des Règlements généraux

Au cours de la prochaine année, il est également de l'intention du Comité exécutif de procéder à une réforme de ses règlements généraux à être soumise aux membres. Ainsi, il a adopté une résolution cadre afin de déterminer les étapes qui conduiront à la refonte des règlements généraux de l'AJE.

La création d'un comité de rédaction constitue la première étape. Ce comité est formé de deux membres du Comité exécutif, soit M^e Lucie Martineau et M^e Sébastien Rochette, de deux membres en provenance de l'Unité fonction publique, M^e Pierre-Michel Lajeunesse et M^e Julie Massé ainsi que d'un représentant en provenance des unités hors fonction à être désigné.

Mise en valeur de l'image des juristes

Le Comité exécutif a mis sur pied un comité sur le rayonnement des juristes dont M^e Marc Migneault et M^e Marie-France Le Bel sont responsables.

M^e Migneault mentionne avoir transmis une demande à tous les représentants pour obtenir un résumé des tâches des juristes dans leur section de travail.

Ces données permettront d'établir un état de situation. Par la suite, le comité s'adjoindra des consultants pour soumettre une stratégie au Comité exécutif.

Une période de questions sur le rapport du président.

7. RAPPORT DU TRÉSORIER

M^e André Couture prend la parole. Les membres ont pu prendre connaissance des états financiers et des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013-2014. À cet égard, les prévisions présentées année

après année prévoyaient toujours un déficit compte tenu de la méthode ultra conservatrice qui était utilisée, et ce, afin d'éviter les mauvaises surprises.

La méthode utilisée cette année dresse un portrait plus précis et permet d'obtenir un budget équilibré, sans déficit ni surplus.

Par ailleurs, en ce qui concerne les prévisions budgétaires, M^e Marc Migneault explique le poste concernant le Comité sur le rayonnement des juristes dont il assume la responsabilité avec M^e Marie-France Le Bel.

Ce comité a été constitué pour faire connaître le travail des juristes, quelles sont leurs responsabilités. Cet état de situation doit être fait tant au niveau du rayonnement à l'interne qu'à l'externe.

Cette démarche s'inscrit dans la préparation à la prochaine négociation.

8. LISTE DES SECTIONS DE TRAVAIL ET DES REPRÉSENTANTS

Les membres ont pu prendre connaissance des modifications apportées à la liste des sections de travail depuis l'année générale annuelle de 2012.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées à chacun des points à l'ordre du jour.

10. DIVERS

Aucun autre point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Rochette remercie les juristes présents. L'assemblée est levée à 19 h 07.

Le secrétaire,

s. *Marc Dion*

Marc Dion, avocat